

"2 TEMPS 4 TEMPS"
SARL au capital de 78.600,00 Euros
Parc d'Activités "La Delle du Clos Neuf"
DEMOUVILLE (Calvados)
R.C.S. : CAEN 480 601 822

CENTRE DE FORMALITÉS
DES ENTREPRISES
REÇU le

21 JUL. 2010

Chambre de Métiers du Calvados
2, Rue Claude Bloch - BP 5058
14077 CAEN CEDEX 3

DÉPÔT DU :
10 AOUT 2010
GREFFÉ DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

PROCES - VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 14 JUN 2010

L'an deux mille dix,
Le quatorze juin, à 11 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les associés présents ou par leurs mandataires en entrant en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte GODFROY, co-gérante.

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

Monsieur Marc GODFROY, possédant	14 parts
La société HOLDING G.L.B., possédant	20 parts
représentée par Monsieur Lionel GODFROY	
Monsieur Laurent FOSSEY, possédant	33 parts
Monsieur Lionel GODFROY, possédant	2750 parts
Madame Brigitte GODFROY, possédant	2750 parts
Monsieur Denis BIDARD, possédant	2293 parts

TOTAL DES PARTS DES ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES 7.860 parts

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'ils possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social. En conséquence, il déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital de 66.600 € pour le porter à 145.200 €, par la création au pair de 6.660 parts nouvelles de 10 € chacune, à libérer intégralement en numéraire.
- Modification corrélative des statuts ;
- Agrément d'une cession de parts.

B.G B.D L.F G.B G.C.G

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence à l'assemblée;
- le rapport de la gérance à l'assemblée;
- le texte des résolutions proposées;

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ainsi que le rapport de gérance, ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration .

Le président donne ensuite lecture :

- du rapport de la gérance;

Il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social qui s'élève actuellement à 78.600 Euros divisé en 7860 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, d'une somme de SOIXANTE SIX MILLE SIX CENTS EUROS (66.600 €) pour le porter à 145.200 €, par la création au pair de 6.660 parts nouvelles de 10 Euros chacune, à libérer intégralement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

L'assemblée générale décide de réserver la souscription de ces 6.660 parts nouvelles à savoir :

- Monsieur Lionel GODFROY, associé, pour 3.330 parts ;
- Madame Brigitte GODFROY, associée, pour 3.330 parts.

Les parts sociales nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront entièrement assimilées aux parts anciennes et porteront jouissance à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que :

- 1) les 6.660 parts nouvelles ont été immédiatement souscrites :

B^G B^D LF J^B C^G

- par Monsieur Lionel GODFROY, associé, ici présent et qui accepte,
à concurrence de trois mille trois cent trente parts, numérotées de 7861
à 11190, ci 3.330 parts

- par Madame Brigitte GODFROY, associée, ici présente
et qui accepte, à concurrence de trois mille trois cent trente
parts, numérotées de 11191 à 14520, ci 3.330 parts

Ensemble :

6.660 parts
=====

2) Que le montant desdites souscriptions a été intégralement libéré, en numéraire,
savoir :

- par Monsieur Lionel GODFROY, dont le montant de la souscription
est de TRENTE TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS, ci 33.300 €

- par Madame Brigitte GODFROY, dont le montant de la souscrip-
tion est de TRENTE TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS, ci 33.300 €

Ensemble .

66.600 €
=====

Cette somme de 66.600 € a été déposée, conformément à la loi, à la banque HSBC
France, agence de CAEN, 31 rue Saint-Jean, le 11 Juin 2010, à un compte ouvert au nom de
la société .

L'assemblée générale constate que l'augmentation de capital est entièrement
souscrite, que les parts sont entièrement libérées et attribuées aux souscripteurs dans la pro-
portion de leur souscription, et qu'ainsi l'augmentation de capital décidée dans la première
résolution est définitivement et régulièrement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de
modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

a - Il est ajouté à l'article 6 concernant les apports, le paragraphe suivant :

« Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Juin 2010, le capital a
été augmenté de 66.600 € en numéraire.

Cette somme a été déposée à la banque HSBC France, agence de CAEN, 31 rue
Saint-Jean, le 11 Juin 2010 ».

b - L'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

B.G. B-D LF B.G. LG

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENTS EUTOS (145.200 €) divisé en 14.520 parts de 10 Euros chacune, portant les numéros 1 à 14520.

Par suite des attributions faites à la constitution de la société, et des actes survenus depuis, ces 14.520 parts sont réparties entre les associés de la manière suivante :

- Monsieur Marc GODFROY, à concurrence de quatorze parts, numérotées de 1 à 4, et de 26 à 35, ci..	14 parts
- La société « HOLDING GLB », à concurrence de vingt parts, numérotées de 5 à 9, et de 36 à 50, ci..	20 parts
- Monsieur Laurent FOSSEY, à concurrence de trente trois parts, numérotées de 10 à 17, et de 51 à 75, ci..	33 parts
- Monsieur Lionel GODFROY, à concurrence de six mille Quatre vingts parts, numérotées de 101 à 2.850, et de 7861 à 11190, ci	6.080 parts
- Madame Brigitte GODFROY, à concurrence de six mille Quatre vingts parts, numérotées de 2.851 à 5.600, et de 11191 à 14520, ci	6.080 parts
- Monsieur Denis BIDARD, à concurrence de Deux mille deux cent quatre vingt treize parts, numérotées de 18 à 25, de 76 à 100, et de 5601 à 7860, ci..	2.293 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit	<u>14.520 parts</u>

Conformément à la loi, les associés déclarent que ces 14.520 parts ont été souscrites et libérées intégralement, qu'elles représentent des apports en numéraire, et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions sus-indiquées."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, connaissance prise du projet par Monsieur Denis BIDARD de céder 1146 parts qu'il possède dans la société, à savoir :

- Monsieur Ludovic MIOCQUE, demeurant à EMIEVILLE (14630), 4 rue des Geais,

BG B-D LF ~~LF~~ B.G LG

Décide, conformément à l'article 10 des statuts, d'agréer cette cession de parts et en conséquence ledit Monsieur MIOCQUE en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal pour effectuer les formalités requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Copie certifiée conforme



Enregistré à : SIE - ENREGISTREMENT - CAEN NORD

Le 13/07/2010 Bordereau n°2010/1 098 Case n°33

Ext 6232

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

AGENCE CAENNE
17 rue de la République
14000 CAEN

